



Vœux du président Jacques RIBS

Chers amis,

Nous voici à nouveau réunis pour la traditionnelle cérémonie des vœux que je viens présenter, en ma qualité de Président, et au nom des instances dirigeantes, à tous ceux qui œuvrent si efficacement au rayonnement de France terre d'asile. Soyez en chaleureusement remerciés !

Ce travail difficile qui est le vôtre, qui est le nôtre, se déroule dans un contexte particulièrement lourd.

1. L'accueil des demandeurs d'asile et les difficultés d'accès à la procédure

Des migrants qui dorment dans des squats ou dans des camps de fortune et qui, en dépit de présomptions de craintes de persécutions (Afghanistan, Erythrée, Soudan...), ne peuvent demander la protection de la France à cause du système inique de Dublin 2 ; des demandeurs d'asile, des réfugiés à la rue sans hébergement, livrés à eux-mêmes...

En 2010, cette situation a malheureusement commencé à s'étendre à toute la France, notamment à Paris, Angers ou Toulon pour ne citer que des lieux où France terre d'asile est intervenue ; compte tenu du coût de l'hébergement d'urgence majoré de l'indemnité de subsistance et des dépenses sociales induites par le désordre actuel.

Mais malheureusement dans le climat actuel, tout cela a peu de chances d'aboutir.

Domage pour la bonne logique gestionnaire et dommage aussi pour le milieu associatif amené à travailler dans des conditions chaque jour plus difficiles. Domage aussi pour les demandeurs d'asile et pour notre pays où se multiplient squats et campements regroupant plusieurs catégories d'étrangers, étrangers en situation irrégulière, « dublinés », demandeurs d'asile et même réfugiés statutaires sans hébergement. Etrange manière de gouverner que de vanter sans cesse l'ordre tout en provoquant la naissance de cours des miracles !

La question de l'accueil constitue ainsi le premier chantier de France terre d'asile pour 2011 avec, en premier lieu, la nécessité d'établir un constat précis de la situation et de multiplier notre message auprès de l'opinion et des décideurs pour des conditions d'accueil décentes et l'accès à une procédure d'asile juste et équitable.

2. La rétention administrative des étrangers

Le 1er janvier 2010, France terre d'asile commençait son action d'aide aux étrangers retenus dans les centres de rétention de Plaisir, Palaiseau, Rouen et Coquelles. Cette mission n'est en rien une légitimation de notre part de ces lieux d'enfermement mais une manière de défendre activement et efficacement les droits des étrangers conformément à l'état d'esprit de notre association. Cette action, qui intervient à l'issue d'un long contentieux entre la Cimade et les autorités, n'a en rien affecté la qualité de l'assistance reçue par les étrangers. Elle s'effectue en coopération avec les autres associations impliquées afin d'échanger les pratiques et mutualiser les compétences mais surtout en vue de nourrir une vision globale de la rétention en France nécessaire à notre travail de plaidoyer.

Parallèlement, France terre d'asile a mené une profonde réflexion sur les alternatives à la rétention qui a confirmé notre conviction que le juge des libertés demeure le seul garant du caractère exceptionnel de la privation de liberté conformément à nos engagements internationaux et européens. Nous avons réaffirmé que celui-ci doit intervenir dès le début de la procédure de placement en rétention pour évaluer la nécessité de l'enfermement au regard de l'objectif d'éloignement. Sans surprise, le gouvernement a compris que l'autorité judiciaire est un obstacle à sa politique de quotas d'éloignement génératrice d'irrégularités administratives, d'injustices et d'atteintes aux droits fondamentaux. Le report de l'intervention du JLD constitue ainsi le cœur du projet de loi présenté par Eric Besson en 2010 et adopté par

l'Assemblée nationale et dont le Sénat débattera le mois prochain. Nous verrons ce que dira le juge constitutionnel mais c'est un sujet sur lequel il faudra revenir par la loi.

3. Les mineurs isolés étrangers

France terre d'asile a continué sans relâche son travail auprès des mineurs isolés étrangers. L'ouverture à Paris de la Maison du jeune réfugié et d'un accueil de nuit, qui n'auraient pas pu se faire sans le soutien de la Mairie de Paris, ont permis d'améliorer sensiblement la réponse que nous pouvons apporter à ces jeunes.

L'année 2010 a fait naître l'espoir d'une prise de conscience politique et d'un réel pilotage de cette question aux niveaux national et européen. Nous n'avons pas ménagé notre peine sur ce sujet en organisant des rencontres de haut niveau à Strasbourg, Rome, Bruxelles...

Le groupe de travail créé par le ministère de l'Immigration a terminé son travail, la sénatrice Debré a fait des propositions intéressantes, la Commission européenne a présenté un plan d'action validé ensuite par le Conseil.

Cependant, à ce jour, ce ne sont que des déclarations de bonne volonté qui ne peuvent suffire tant que des mesures protectrices ne sont pas adoptées et mises en œuvre. Nous allons continuer à interpeller les pouvoirs publics pour l'instauration d'un statut européen des mineurs isolés étrangers respectant l'intérêt supérieur de l'enfant et pour trouver une solution de compromis acceptable à l'échelon national.

4. L'intégration

L'urgence des sujets précédents ne doivent pas faire oublier que l'intégration des bénéficiaires d'une protection internationale et des autres migrants de droit constitue une des actions les plus importantes de France terre d'asile. Durant l'année 2010, nous avons continué à accompagner vers l'emploi et le logement les étrangers que la France a accueilli, en développant nos dispositifs, notamment pour une nouvelle catégorie de réfugiés, les réinstallés.

Cette action se déroule dans un contexte d'effritement de l'Etat social et des dispositifs de droit commun comme le Pôle emploi. Les dispositifs spécifiques d'intégration, qui s'articulent autour du contrat d'accueil et d'intégration, sont encore insuffisants afin de fournir les outils nécessaires aux primo-arrivants pour participer pleinement à la vie de la collectivité alors que l'accent est mis sur l'obligation d'intégration et que l'étranger est désigné comme un bouc-émissaire. L'intégration est un processus et ne saurait se résumer à des contrôles ou à des injonctions adressées aux mêmes.

5. L'Union européenne

L'état des discussions européennes sur le régime d'asile européen commun illustre le renoncement des pays européens à leur tradition d'asile et d'accueil. Alors que l'avenir du droit d'asile est actuellement en débat, les Etats membres opposent à la Commission européenne et au Parlement européen une image du réfugié générateur de coûts et naturellement fraudeur. L'échec de l'harmonisation de l'asile en Europe est dénoncé par tous mais les Etats, et eux surtout, ne semblent pas vouloir avancer ensemble sur l'établissement de standards de protection élevés. En revanche, les frontières de l'Europe se ferment discrètement mais de manière ferme. Faut-il citer le surprenant accord avec la Libye impliquant l'Union européenne et l'Italie, externalisant les frontières de l'Union dans ce pays, et laissant de côté les scrupules que tout Etat démocratique aurait à traiter avec un pays comme la Libye ?

Nous continuerons à œuvrer au sein de notre réseau européen et avec nos partenaires européens, en Espagne, en Italie, en Grèce, en Hongrie ou au Royaume-Uni, pour défendre l'idée d'une Europe ouverte et généreuse, d'une Europe de justice.

6. Le prix Unesco pour la promotion de la culture des droits de l'homme

Ce prix qui nous a été remis fin décembre à Bilbao vient récompenser le travail difficile qui est le vôtre, et que vous accomplissez dans des conditions de dévouement remarquable ; ce prix qui nous fait côtoyer ses précédents lauréats Vaclav Havel, Stéphane Hessel, ATD Quart-monde, la fondation Grimaldi, et notre ami Miguel Angel Estrella. Ce prix est le vôtre, ce prix est à vous.

7. Notre quarantième anniversaire

Nous allons fêter tout au long de l'année 2011 les 40 ans de l'organisation en province et à Paris. Des partenariats ont été mis en place avec Libération et l'INA, avec la Croix. A Angers, Aurillac, Auch, Bordeaux, Toulon ; pour ne citer que ces villes, des manifestations d'envergure sont déjà prévues. Cet anniversaire sera l'occasion de nous interroger sur l'actualité de la protection dans le monde avec l'organisation d'un colloque courant septembre-octobre au Sénat et qui nous permettra de comparer les progrès réciproques des systèmes de protection régionaux et à partir de là de formuler les propositions nécessaires à une amélioration de notre système qui s'essouffle sous les coups de boutoir de l'égoïsme des Etats.

Paris, le 14 janvier 2011